

**JOËL GIRAUD**, Président de la Commission Permanente du Conseil National de la Montagne, député des Hautes-Alpes, maire de L'Argentière - La Bessée.

« La question de la gouvernance de la montagne est au cœur du projet que je souhaite porter en tant que président de la Commission permanente du Conseil National de la Montagne. L'Europe des territoires, c'est l'expression de ma volonté farouche que la construction européenne s'appuie sur les territoires par le développement des coopérations transfrontalières, le développement de logiques de massifs. À des problèmes communs de part et d'autre des frontières et des cols (transports, accès aux soins, emplois saisonniers...), trouvons des solutions communes, mutualisons nos idées, nos ressources et nos moyens. C'est le sens de la stratégie macrorégionale que nous voulons mettre en œuvre au niveau de l'Arc Alpin. L'Europe peut s'appuyer sur les territoires de montagne engagés dans des logiques transfrontalières, et réciproquement parce que l'Europe, j'en suis persuadé, c'est l'avenir politique de la montagne. En 2040, nous vivrons dans cette autre Europe, mieux comprise des citoyens.

En 2040, l'esprit de la loi montagne et de l'article 174 du Traité de Lisbonne seront inscrits dans la décentralisation et dans notre manière de gouverner au quotidien. Les Comités de Massif joueront pleinement leur rôle et nous travaillerons, proposerons, agirons à l'échelle interrégionale. La gestion des fonds européens par les Régions sera un levier important du développement de nos territoires en reliefs.

En 2040, nous serons des montagnards européens. Des alpins tout simplement. Nous ferons partie de cette communauté de montagnards soucieuse de son patrimoine d'exception, ayant réussi à maintenir et développer son agriculture, une communauté sachant gérer ses ressources, en bois et en eau, engagée dans une transition énergétique heureuse, une communauté ouverte sur le reste du monde, qui aura su renouer ce lien si essentiel avec les jeunes... Des jeunes que j'espère toujours plus nombreux à découvrir et aimer cette montagne vivante.

### LE CONSEIL NATIONAL DE LA MONTAGNE (CNM)

Le Conseil national de la montagne a été créé par la Loi Montagne du 9 janvier 1985. Présidé par le Premier Ministre, le CNM regroupe 54 membres représentatifs des forces socio-économiques de la montagne : parlementaires, représentants syndicaux, associatifs et comités de massif. Son rôle est de faciliter, par ses avis et propositions, la coordination des actions publiques dans les zones de montagne.

